



Note explicative

Agriculture : gestion de la ressource en eau Projet APPEAU restitution finale de l'étude

Suite au Grenelle de l'environnement, le plan Ecophyto 2018 a été établi, préconisant une diminution de 50% de la quantité de produits phytosanitaires d'ici 2018. Pour la mise en œuvre de ce plan, le Ministère de l'Agriculture propose un indicateur de pression, l'IFT (Indicateur de Fréquence de Traitement) qui est calculé à partir des doses de produits phytosanitaires appliquées par rapport aux doses homologuées de chaque produit. Cet indicateur doit être inférieur à un indicateur de référence régional très différent d'une région à l'autre. L'indicateur IFT ne tient pas compte des propriétés toxicologiques des molécules contenues dans les produits commerciaux.

Dans le cadre d'un projet de recherche ANR APPEAU il a été émis l'hypothèse que l'IFT n'était pas corrélé aux risques de toxicité vis à vis de la santé et de l'environnement et n'était donc pas un indicateur suffisant pour évaluer l'impact des pesticides.

Avec un groupe d'agriculteurs de la Communauté de Communes Lomagne Tarn et Garonnaise (CCLTG), une réflexion a été entamée sur l'utilité d'un indicateur complémentaire permettant d'évaluer les risques de toxicité sur la santé de l'applicateur.

A l'aide d'une méthode développée à la demande de trois ministères Québécois, et utilisée actuellement comme outil d'aide à la décision au Québec, un Indicateur de Risque pour la Santé (IRS) qui permet d'évaluer la toxicité aiguë et la toxicité chronique des matières actives a été adapté aux bases de données Européennes. Cet indicateur, appliqué au niveau d'un territoire, a permis de calculer une toxicité au niveau d'une culture (parcellaire), d'une exploitation et d'un territoire. En calculant conjointement l'IRS et l'IFT, il a pu être montré que l'IFT ne reflète pas le niveau de toxicité et qu'en fonction des itinéraires techniques nous pouvons avoir une toxicité trois fois plus élevée avec un IFT à peine plus élevé et répondant aux normes gouvernementales.

Dans le but de pouvoir calculer automatiquement un IRS des matières actives et des produits commerciaux, un logiciel a été développé parallèlement au projet APPEAU dans le cadre d'un projet collaboratif. Cet indicateur a ensuite pu être intégré à un modèle agro économique représentatif de la région. Ce modèle, testé et validé par les acteurs impliqués dans une démarche participative, a permis aux agriculteurs d'évaluer le risque de toxicité sur la santé à différentes échelles et de réfléchir à d'éventuelles adaptations permettant de minimiser les risques.

Un indicateur de risque de toxicité des produits phytosanitaires sur l'environnement (IRE) viendra prochainement compléter les instruments d'analyse utilisés.